

AVIS PUBLIC

Demandes de dérogation mineure

AVIS est par les présentes donné par la soussignée, directrice générale, que lors d'une séance ordinaire du conseil municipal de ladite municipalité qui aura lieu le 9 avril 2021 à 19 :30 en visioconférence, le conseil municipal prendra en considération la demande de dérogation mineure suivante :

➤ **Dérogation mineure # DM-2020-02 – 2663, chemin du Lac Sauvage**

La nature et les effets de la dérogation mineure demande sont d'autoriser la réduction de la marge de recul avant à 2,8 mètres au lieu de 7,6 mètres, afin de permettre la construction d'un bâtiment accessoire à la propriété située au 2663, chemin du Lac Sauvage.

Suite aux mesures adoptées par le gouvernement du Québec, un arrêté ministériel a ordonné la suspension de toute procédure qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyen et, les assemblées du conseil municipal sont tenues à huis clos.

En conséquence, toute personne intéressée peut soumettre ses observations écrites au plus tard le 8 avril 2021 à 16 h 00 à l'attention de madame Martine Bélanger par courriel à l'adresse martine.dga@mun-ndm.ca.

Donné à Notre-Dame-de-la-Merci, ce 23^e jour du mois de mars deux mille vingt et un.

Martine Bélanger, directrice générale adjointe